



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

REUNION DU COMITE MIXTE DE COORDINATION DE LA CFU, 11 MAI 2010.

Le 11 mai 2010 s'est tenue à l'UNESCO la réunion annuelle du Comité Mixte de Coordination de la CFU, qui permet aux partenaires français et UNESCO de se rencontrer pour faire le bilan des activités de l'année précédente et finaliser le programme de travail pour l'année suivante.

Co-présidé par **Francesco Bandarin, Sous Directeur général pour la Culture et Directeur du Centre du patrimoine par intérim** et par **Son Exc. Catherine Colonna, ambassadrice, déléguée permanente de la France auprès de l'UNESCO**, le CMC a réuni environ 25 participants. Le **Sénateur Yves Dauge** représentait l'Association Nationale des Biens Français du Patrimoine Mondial.

Catherine Colonna a ouvert le CMC en félicitant **Francesco Bandarin** de sa nomination au poste d'ADG Culture. La France salue l'existence de la CFU, outil innovant qui associe coopération bilatérale et multilatérale.

Francesco Bandarin remercie l'Ambassadrice pour le soutien de la France. Il rappelle que la CFU est l'une des plus anciennes conventions de soutien technique et financier pour la sauvegarde du patrimoine. D'autres conventions de ce type existent, mais la CFU a établi un mode opératoire original. Le Centre du patrimoine mondial encourage aujourd'hui d'autres Etats Parties à s'inspirer de ce modèle.

Il a rappelé les spécificités de cet outil et notamment son positionnement à l'articulation entre coopération bilatérale et multilatérale ; son lien étroit avec les collectivités locales ; l'engagement dans des actions à long terme avec des effets de levier importants à travers l'ingénierie de projet ; l'accent mis sur le renforcement des capacités. Les projets de l'UNESCO développés dans ce cadre sont devenus des cas d'école grâce à cette formule. Un hommage doit être rendu au **Sénateur Yves Dauge** qui a introduit et initié cette coopération. Le positionnement de la CFU au cœur de la problématique culture et développement, qui constitue l'un des principes directeurs dès l'origine, s'inscrit aujourd'hui dans la stratégie affichée par **Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO**, qui souhaite renforcer l'impact des projets culturels portés par l'UNESCO sur les processus de développement.

Toutefois, bien que le caractère innovant de la CFU et l'efficacité de son action sur le terrain soient reconnus, sa pérennité est aujourd'hui mise en question face aux contraintes budgétaires. M. Bandarin regrette à ce sujet l'absence d'implication de l'AFD. Il suggère d'engager une réflexion sur l'avenir.

Alain Godonou Directeur de la Division des objets culturels et du patrimoine immatériel formule le souhait que la CFU soit renforcée comme portail des interventions françaises auprès de l'UNESCO en matière culturelle.

Catherine Colonna rappelle que la CFU n'a cessé de s'adapter aux changements survenus et confirme que les partenaires français sont prêts à s'adapter au nouveau cadre stratégique. Elle précise

que si l'AFD est le bras opérationnel du dispositif français d'aide au développement, le rôle d'assistance technique des ministères demeure fondamental. Il est donc essentiel de maintenir la contribution des ministères au sein de la CFU tout en associant l'AFD.

Yves Dauge annonce l'engagement de l'AFD à soutenir la CFU. L'AFD prendra contact directement avec le secrétariat de la CFU pour mettre au point une convention financière de partenariat.

Isabelle Longuet, DGP/MCC, Secrétaire pour la France de la CFU, rappelle qu'en dehors des questions de fonctionnement (dont les difficultés ont été évoquées par Francesco Bandarin), il est important de travailler en amont sur les projets afin de bien prendre en compte la complexité des valeurs patrimoniales d'un site. De riches échanges sont possibles entre l'UNESCO et l'AFD sur l'ingénierie de projet, la conservation urbaine, le développement économique et la place de la culture dans le développement.

Guy Debonnet, Chef SPU/WHC, Secrétaire pour l'UNESCO de la CFU, présente le bilan des actions 2009 de la CFU autour de grandes thématiques. Les principales actions développées par l'UNESCO dans le cadre de la CFU ont fait l'objet d'une présentation plus étendue (Fleuve Niger, soutien au dossier d'inscription de la Syrie, soutien à la conservation de Saint Louis, formation des collectivités territoriales africaines, travail sur l'agropastoralisme, réflexion sur la conservation urbaine). Le bilan détaillé est fourni dans le document remis aux participants.

Résumé des réactions des participants au programme 2010 proposé

Catherine Colonna s'interroge sur la pertinence d'une intervention de la CFU en Europe (en référence au budget de 5.000 euros proposé pour la Lettonie) et réaffirme le principe de mettre l'accent sur la coopération Nord-Sud.

L'UNESCO rappelle combien des interventions en Europe même sont importantes en matière de conservation urbaine. Problématique sensible qui est à l'origine notamment du projet de Recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique qui propose une approche culturaliste de l'aménagement particulièrement nécessaire dans les villes au Nord comme au Sud.

Des précisions ont été sollicitées sur l'enveloppe consacrée aux actions d'urgence. Le secrétariat de la CFU rappelle que cette ligne budgétaire a été créée en réponse à la demande du Centre du patrimoine mondial, afin de pouvoir faire face aux demandes ponctuelles nécessitant une intervention rapide.

Le projet d'assistance technique aux autorités syriennes a été évoqué. L'appui doit être maintenu pour accompagner le dossier d'inscription et pérenniser les résultats obtenus en matière de protection et conservation du patrimoine.

Lazare Eloundou-Assomo, Chef de l'Unité Afrique, rappelle qu'un appui à l'exercice du rapport périodique de la région Afrique avait été sollicité, dans la continuité de l'appui précédemment apporté à la réunion de Dakar.

Les représentants des différents ministères et des différentes divisions de l'UNESCO ont rappelé l'intérêt qu'ils portent au principe de la CFU :

- **MCC** : **Isabelle Maréchal** et **Bruno Favel** rappellent que la CFU est une priorité pour le ministère. Elle a été mise en avant lors de la rencontre entre le **ministre de la Culture Frédéric Mitterrand** et la **Directrice Générale de l'UNESCO, Irina Bokova**. L'engagement

financier n'a pas diminué malgré les restrictions budgétaires. La poursuite du soutien financier du MAEE aux côtés du MCC reste essentielle. Le ministère salue les améliorations apportées dans l'exercice des activités (rationalisation et concentration des thématiques, recentrage sur l'Afrique etc.). De nombreux experts ont été mobilisés par le ministère pour appuyer les activités de l'UNESCO mises en œuvre dans le cadre de la CFU.

Les sites du patrimoine mondial constituent un laboratoire au niveau français. Le ministère a accompagné la création de l'Association nationale des biens français du patrimoine mondial et une charte d'engagement sur la gestion entre l'Etat et les sites a été adoptée. Cela permet d'inscrire la gestion des biens du patrimoine mondial dans un cadre juridique spécifique et de lui donner un caractère exemplaire. La valorisation de l'expertise des gestionnaires de sites est à faire fructifier notamment à l'approche du second cycle du Rapport Périodique Europe. Un partenariat avec l'Agence Universitaire de la Francophonie sera recherché.

- **MAEE : Daniele Wozny** note que les restrictions budgétaires ne permettront pas d'augmenter la subvention en 2010. Il est proposé d'explorer les possibilités de financement au sein d'autres divisions du ministère (service en charge de la coopération décentralisée, service recherche et archéologie) ou auprès des postes.
- **MEDDEM : Francine Gibaud** sollicite un état des dépenses par actions. L'UNESCO rappelle que ce type d'état financier ne peut être certifié par le contrôleur financier de l'UNESCO en raison de la nature du dispositif aujourd'hui caduc et du règlement administratif. D'où la proposition d'harmoniser les outils et de poursuivre la mise en place de fonds-en-dépôts, outils plus adaptés aux fonds extrabudgétaires bilatéraux et plus à même de répondre à la demande des partenaires français en matière de bilan financier. Il a été rappelé qu'une note d'information sur les outils financiers fut envoyée au printemps 2010, **Catherine Colonna** invite les partenaires à poursuivre le processus d'harmonisation des outils. **Jean-François Seguin** informe que sa direction s'engage à mettre en place un fonds-en-dépôt pour participer au dispositif de simplification.
- **Isabelle Longuet** indique que des discussions ont été engagées avec le ministère pour identifier en amont des orientations et des problématiques communes avec le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) afin que le MEEDEM puisse être porteur de projets UNESCO auprès du FFEM. Cette stratégie permettrait de renforcer l'approche multilatérale du ministère et renforcerait les liens entre l'UNESCO et le MEEDEM comme demandé lors du CMC de 2008.
- Fabienne Meyer, mise à disposition depuis trois ans par le MEDDEM, a terminé sa mission et n'a pas été renouvelée à la demande de l'UNESCO. Le service concerné ne déploiera pas d'autre agent. **Yves Dauge** rappelle l'importance d'adapter le profil des experts mis à disposition aux besoins effectifs des structures d'accueil.

Alain Godonou présente les actions engagées par l'UNESCO en faveur d'Haïti dans le domaine de la culture (mise en place d'un comité international de coordination, mission d'appui technique...). L'appui de la France est sollicité pour appuyer le plan d'action déterminé avec les autorités haïtiennes. Il rappelle le soutien apporté par le MCC à l'UNESCO dans le cadre récent de l'aide pour Haïti. Dans le cadre de la CFU il est proposé de renforcer le soutien de l'UNESCO aux autorités haïtiennes par le financement, conjointement à ICOMOS, d'un assistant technique auprès du Directeur du patrimoine.

RELEVÉ DE DECISIONS

Avenir de la CFU

- I. Il est nécessaire de mener une réflexion de fond sur l'avenir de cet outil, dans un contexte où les restructurations et changements d'organigramme au sein de l'UNESCO et des ministères permettent l'élaboration de nouveaux scénarios.

Sur le plan du positionnement stratégique de la CFU, il est proposé de capitaliser les nombreuses expériences dans le domaine de la conservation urbaine pour renforcer l'expertise de la CFU sur la thématique des villes, et de renforcer l'axe Culture et Développement.

En réponse à la proposition de l'UNESCO de mener une évaluation des activités de la CFU, s'il n'est pas envisagé de faire une étude / audit extérieur, les partenaires français proposent de mener une réflexion en interne (C. Colonna).

Isabelle Longuet propose un séminaire avec les experts du Comité de Suivi Technique pour effectuer un bilan et alimenter la réflexion sur l'avenir.

Une réunion de travail sera organisée dans six mois pour déterminer les nouveaux axes stratégiques.

- II. Une convention de coopération entre l'UNESCO et l'AFD sera élaborée sur la base d'une première proposition attendue de la part de l'AFD. À cet effet l'AFD doit identifier une personne ressource et dans un premier temps prendre contact directement avec le secrétariat de la CFU.
- III. Il est convenu d'organiser une rencontre politique entre l'Ambassadrice, le nouveau directeur de l'AFD et le MAEE d'une part ; la Directrice générale de l'UNESCO, le nouveau Sous-Directeur général pour les relations extérieures et la coopération et M. Bandarin en tant que Sous-Directeur général pour la Culture.

Programme

Le programme prévisionnel 2010 a été validé par les participants et membres du CMC, avec quelques remaniements sollicités (identification de fonds pour le rapport périodique Afrique).